

CONCOURS PHOTO 2018

« RODEZ DANS UN AUTRE CADRE »

CONCOURS PHOTOfolies ouvert à tous.

Dans une de ses premières séries intitulée « PSQF » (« Paris Sans Quitter ma Fenêtre »), le photographe Lucien Hervé, exposé cette année aux Photofolies, s'ingéniait à découper la ville de Paris en tranches graphiques.

Pour cette 30^{ème} édition du festival PHOTOfolies, la Mairie de Rodez et l'association PHOTOfolies 12 vous invitent à participer à un nouveau concours sur le thème : « Rodez Dans Un Autre Cadre ».

Sans reprendre précisément la contrainte assumée de Lucien Hervé, il s'agit de proposer des vues inédites et anecdotiques d'une ville de Rodez que vous amènerez à redécouvrir à travers un regard mettant en profondeur la ville dans une composition soignée : intérieur / extérieur, cadre dans le cadre, points de vue inattendus, effets de trompe-l'œil, etc...

Vous pourrez exploiter tout ce qui permet de créer une perception originale de la cité ruthénoise.

Le concours photo organisé dans le cadre des PHOTOfolies s'adresse à tous les photographes amateurs qui auront la possibilité de remettre leurs photos sous forme papier ou numérique.

MODALITÉS DU CONCOURS «Rodez dans le cadre »

La participation est gratuite et ouverte à tous, à l'exclusion des organisateurs du concours et de leur famille.

Le concours est ouvert du mercredi 9 mai au samedi 25 août 2018. Au-delà du 25 août 2018, le dépôt des photographies ne sera plus accepté.

Les photographies devront tirées au format 30 cm x 40 cm.

Après sélection, les images retenues pour l'exposition seront encadrées par la Ville de Rodez - l'image verticale ou horizontale étant présentée sous un cadre de dimension 50 cm x 70 cm.

Pour la version papier :

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies prises par lui. Les photographies devront être déposées avant la date limite auprès du service Culture/Vie des Quartiers de la Mairie de Rodez et obligatoirement porter au verso l'identité du candidat (nom, prénom, adresse, téléphone) et préciser la technique employée et l'appareil utilisé.

Pour la version numérique :

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies prises par lui. Les images devront être au format Jpeg et devront faire au minimum 1200 px pour le petit côté. Elles devront être déposées avant la date limite sur le site www.photofolies12.com/concoursphoto2018

Important : en cas de participation aux deux concours, les images devront être différentes.

EXPOSITIONS, DÉLIBÉRATIONS ET PRIX

Pour la version papier :

Un jury souverain se réunira début septembre afin de sélectionner les photographies rendues anonymes. Cette sélection sans appel et sans recours sera faite par les organisateurs du concours en vue de l'exposition proposée dans l'hôtel de ville au mois d'octobre 2018. Deux prix seront attribués et remis lors de l'inauguration du festival PHOTOfolies, le samedi 6 octobre 2018. Les résultats seront proclamés à cette occasion.

Pour la version numérique :

Les photographies déposées feront l'objet d'une présélection par un jury souverain. Les photographies présélectionnées seront mises en lieu sur un espace de présentation : réseaux sociaux (gérés par l'association Photofolies12 ou la Mairie) et/ou site ad hoc. La participation au concours vaut acceptation et autorisation de publication des images proposées notamment sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc...). Les images feront l'objet d'une sélection finale qui sera projetée dans le hall de la mairie de Rodez à partir de l'inauguration

du festival. Deux prix (ainsi qu'un prix du public) seront attribués et remis lors de l'inauguration du festival PHOTOfolies.

AVERTISSEMENTS

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présenteront.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront impérativement être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée (ou de celle de ses parents si celle-ci est mineure). Les photographies ne disposant pas de l'autorisation des personnes ou des lieux photographiés seront refusées.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire gratuitement à des fins non commerciales de communication et de documentation les travaux sélectionnés et s'engagent à respecter le copyright de l'auteur.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours.

Toute participation implique l'acceptation totale du règlement du concours.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès du service Culture - Vie des Quartiers - Mairie de Rodez / Tel : 05.65.77.88.82.

Mail : joelle.bonnefous@mairie-rodez.fr